

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2012

À cette séance extraordinaire tenue le 28^{ième} jour de juin 2012 étaient présents, Mesdames les conseillères Danielle Duchesneau DuSablou et Stéphanie Dusablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Louis-Philippe Douville et Yan Laganière tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Madame Ginette Beaudoin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2012-06-28-161

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

2012-06-28-162

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME D'INGÉNIERIE SNC-LAVALIN RELATIF À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX SUR LA RUE DES PIONNIERS ET DES MOISSONS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis de retenir les services de la firme SNC-Lavalin pour la surveillance des travaux sur la rue des Pionniers et des Moissons;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires professionnels de la Firme SNC-Lavalin en date du 21 juin 2012 au montant de 20,000\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle Duchesneau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de St-Casimir adjuge un contrat de gré à gré à la firme d'ingénierie SNC-Lavalin.

QUE monsieur le Maire Dominic Tessier Perry et monsieur Michel Trottier, conseiller sont mandatés afin de négocier le montant de 20,000\$ plus taxes à la baisse.

QUE cette dépense sera imputée selon le règlement municipal portant le numéro 118-2012.

ADOPTÉE

2012-06-28-163

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME D'INGÉNIERIE SNC-LAVALIN RELATIF À UNE ASSISTANCE TECHNIQUE DES TRAVAUX SUR LA RUE DES PIONNIERS ET DES MOISSONS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis de retenir les services de la firme SNC-Lavalin pour une assistance technique des travaux sur la rue des Pionniers et des Moissons;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires professionnels de la Firme SNC-Lavalin en date du 22 juin 2012 au montant maximum de 7,000.\$ plus taxes; si cette somme est atteinte, elle sera majorée au besoin par l'obtention d'une approbation de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de St-Casimir adjuge un contrat de gré à gré à la firme d'ingénierie SNC-Lavalin pour un montant maximum de 7,000.\$ plus taxes.

QUE si cette somme est atteinte, les coûts supplémentaires devront faire l'objet d'une approbation par la municipalité.

QUE cette dépense sera imputée selon le règlement municipal portant le numéro 118-2012.

ADOPTÉE

2012-06-28-164

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AU LABORATOIRE QUALITAS POUR EXERCER LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA RUE DES PIONNIERS ET DES MOISSONS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis de retenir les services du Laboratoire Qualitas pour exercer le contrôle de qualité lors des travaux sur la rue des Pionniers et des Moissons;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires professionnels du laboratoire Qualitas en date du 26 juin 2012 au montant 5,000.\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de St-Casimir adjuge un contrat de gré à gré au laboratoire Qualitas pour exercer le contrôle qualitatif des matériaux pour

les travaux de construction de la rue des Pionniers et des Moissons, pour un montant maximum de 5,000.\$ plus taxes.

QUE cette dépense sera imputée selon le règlement municipal portant le numéro 118-2012.

ADOPTÉE

2012-06-28-165

SERVITUDE RELATIVE À LA PROPRIÉTÉ DE MADAME JOHANNE GERMAIN ET M. ANDRÉ TROTTIER DU 285 RUE BARIBEAU À SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordement aux égouts domestique et pluvial doivent être installés sur la propriété de Madame Johanne Germain et M. André Trottier situé au 285 BaribEAU, afin de desservir la nouvelle rue des Moissons;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires consentent à la réalisation de ces travaux et qu'il y a lieu de procéder à une servitude au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Dominic Tessier Perry ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard à signer tous les documents relatifs à cette servitude pour lui donner plein effet.

QUE la municipalité de Saint-Casimir s'engage à payer en un versement unique un montant 750.\$ aux propriétaires en compensation de cette servitude.

QUE la municipalité de Saint-Casimir s'engage à faire poser la tourbe afin de remettre le terrain en bon état à ses frais ou via les contrats octroyés.

QUE la municipalité de Saint-Casimir assume toute responsabilité ultérieure relative aux travaux faisant l'objet de la servitude.

QUE cette dépense soit imputée selon le règlement municipal portant le numéro 118-2012.

ADOPTÉE

2012-06-28-166

MANDAT À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE ET AU NOTAIRE POUR LA SERVITUDE SUR LA PROPRIÉTÉ DE M. ANDRÉ TROTTIER ET MADAME JOHANNE GERMAIN 285 RUE BARIBEAU.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
SECONDÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE M. Maurice Champagne, arpenteur-géomètre et Me Joscelyn Bélanger, notaire soient mandatés pour préparer tous les documents

nécessaires à la servitude sur la propriété de M. André Trottier et Madame Johanne Germain sise au 285 Rue Baribeau, pour lui donner plein effet.

QUE monsieur le maire Dominic Tessier Perry et monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette servitude.

QUE cette dépense soit imputée selon le règlement municipal portant le numéro 118-2012.

ADOPTÉE

2012-06-28-167

FINANCEMENT TEMPORAIRE DES TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUES ET PLUVIAL SUR LA RUE DES PIONNIERS ET DÉBUT DE LA CONSTRUCTION DE LA RUE DES MOISSONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise un emprunt temporaire de 400,000.-\$ en vertu du règlement numéro 118-2012 à la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf.

QUE monsieur le maire Dominic Tessier Perry et monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE.

2012-06-28-168

EMBAUCHE DU COORDONNATEUR AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT la démission de Mme Marilou Chantal au poste de coordonnatrice de loisirs.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M. Jonathan Tessier soit engagé au poste de coordonnateur des loisirs à raison de 1400 heures annuelles au salaire de 13.50\$/heure + 4% de vacances.

ADOPTÉE

2012-06-28-169

EMBAUCHE D'UN NOUVEAU MONITEUR (TRICE)

CONSIDÉRANT le nombre d'inscriptions de 30 enfants au terrain de jeu.

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un nouveau moniteur (trice) pour la surveillance des enfants et de diminuer le nombre d'enfants par moniteur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Yan Laganière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE le conseil accepte d'embaucher un nouveau moniteur (trice) pour le terrain de jeu.

QUE madame Ginette Beaudoin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit mandatée pour l'embauche de ce nouvel employé.

ADOPTÉE.

2012-06-26-170

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Michel Trottier à 21h05

Ginette Beaudoin,
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-Trésorière adjointe

Dominic Tessier Perry
Maire